

## DELIBERATION 2019-29

LE VINGT MARS DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. MASSON M. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – M RIO F. - Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme AURIAC A. procuration à M. GUIRAUD I. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A.

**ABSENT :** M. CARABASSE P. – Mme ESCRIG C.

Monsieur Jean-François PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET :** Subventions de projet 2019 aux associations de la commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides aux projets proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

#### **VOLET SPORTIF**

<b>PORTEUR DE PROJET</b>	<b>MONTANT PROPOSE POUR 2019</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
S.J.V.B.A	1 600,00 €	Participation financière à l'organisation du tournoi « Alain GILLES » le 15 et 16 juin au Gymnase J.B.M
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	

**VOLET CULTUREL**

PORTEUR DU PROJET	MONTANT PROPOSE POUR 2019	OBSERVATIONS
Encre Sauvage	300,00 €	Participation financière à l'organisation de la journée « DIY zéro déchet » le 23 mars au Terral
<b>TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Madame le Maire précise que, si ces subventions sont approuvées, le montant des aides 2019 attribuées à ce jour sera de :

- subventions de fonctionnement :	63 000 €
- subventions de projets :	34 270 €
Soit un total à ce jour de :	97 270 €
Et un solde restant au budget de :	12 730 €

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITÉ
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

**Isabelle GUIRAUD**  
Maire de Saint-Jean-de-Védas

